



Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE
(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 04/11/2025

ID : 013-211300447-20251030-DEC_2025_84-AU



N° 2025/84

1.4 Autres types de contrat

**Approbation de l'offre de la société « KIDHOP » pour un contrat de location
de Jeux en bois et Jeux géants durant les fêtes d'Halloween**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 Euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la commune d'offrir un programme de qualité à l'occasion des « Fêtes d'Halloween », le vendredi 31 octobre 2025,

Vu l'offre de la société KIDHOP enregistrée en mairie le 30 octobre 2025, référence GED n°2025/3561 comprenant la location de Jeux en bois et de Jeux géants ainsi que la livraison et la récupération du matériel,

Considérant que l'offre de la société KIDHOP correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat de location de Jeux en bois et de Jeux géants ainsi que la livraison et la récupération du matériel avec la société, KIDHOP située 15 Allée des Mimosas- 17132 MESCHERS SUR GIRONDE pour un prix global et forfaitaire de 270 € HT (deux cent soixante-dix euros hors taxes, non assujetti à la TVA).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à la restitution du matériel loué.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service Communication et Relations Publiques de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service Protocole et au Service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de télécprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 30 octobre 2025

Publié le 04/11/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 03/11/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



CONTRAT DE LOCAT

Le présent contrat concerne la location au Client d'un ou plusieurs jeux en bois et jeux géants, en parfait état d'utilisation, pour une durée déterminée aux conditions ci-après décrites. La location d'un jeu comprend la fourniture d'un plateau ou d'un coffret de jeu, les accessoires caractéristiques du jeu et une règle du jeu.

Je soussigné(e) : b. Mairie, philippe LEANDRI Téléphone : 06.90.59.13.75

E-mail : protocol@grans.fr

En sa qualité de : _____ pour la société/mairie/assoc. : Mairie de Grans

Adresse : Bd Victor Tournier

Code postal : 13650 Ville : Grans

certifie prendre en location les « Jeux en bois et jeux géants » suivants : (rayer le format non souhaité pour les jeux)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Le Billard Hollandais (petit / grand) | <input checked="" type="checkbox"/> Le Billard Japonais (petit / grand) | <input type="checkbox"/> Billard Nicolas |
| <input checked="" type="checkbox"/> Hockey sur table (Table à glisser) | <input type="checkbox"/> Billard à palets | <input type="checkbox"/> Le Palet Pétanque |
| <input checked="" type="checkbox"/> Passe Trappe (Table à élastique) | <input type="checkbox"/> Le Palet Anglais | <input checked="" type="checkbox"/> Le Puissance 4 Géant |
| <input type="checkbox"/> Le Jeu du Gruyère (petit / grand) | <input type="checkbox"/> Le Double Gruyère (petit / grand) | <input checked="" type="checkbox"/> Planche à trous |
| <input type="checkbox"/> Le Jeu de Grenouille | <input checked="" type="checkbox"/> Le Jeu des Bâtonnets | <input checked="" type="checkbox"/> Le Jeu d'Équilibre |
| <input type="checkbox"/> Le lancer d'anneaux | <input checked="" type="checkbox"/> Le Weykick | <input type="checkbox"/> Le Trapenum |
| <input type="checkbox"/> Le Mölkky (Number kubb) | <input type="checkbox"/> Jeu de croquet en bois (4 joueurs) | <input type="checkbox"/> Jeu de croquet golf |
| <input type="checkbox"/> Le Mikado Géant | <input type="checkbox"/> Jeu du Fakir | <input type="checkbox"/> Billard Américain |
| <input type="checkbox"/> Skis Géants | <input type="checkbox"/> Giga / Jenga Géant | <input type="checkbox"/> Domino Géant |
| <input type="checkbox"/> Beeper | <input type="checkbox"/> Ringo Bingo | <input type="checkbox"/> Jeu d'échecs XXL |
| <input type="checkbox"/> Echasses | <input type="checkbox"/> Morpion Géant | <input type="checkbox"/> Courses en sac |
| <input type="checkbox"/> Billard américain (petit modèle) | <input type="checkbox"/> Blason Cible | <input type="checkbox"/> Jeu d'Arbalète |
| <input type="checkbox"/> Roll up Géant | <input type="checkbox"/> Birinic Géant | <input type="checkbox"/> Zig-Zag |

Location de tables pliantes (supplément) - Quantité : _____

Formule : Location + Forfait Animateur (supplément) d'une durée de _____

avec option (supplément) : Récupération veille Retour lendemain Livraison Récupération

pour la demi-journée (mercredi) la soirée la journée le week-end _____

Enlèvement par mes soins à notre dépôt / Livraison le 31/10/25 (16 H 00)

Retour par mes soins à notre dépôt / Reprise le / (..... H)

Lieu d'installation : Place Sainte Anne, centre-ville de Grans
(à compléter si l'adresse est différente de celle renseignée ci-dessus)

Nom/Prénom du référent sur place : Chrysostome PRUNCK - Tél (06 62 77 98 76)

Montant de la prestation : 270 € HT

Montant de l'acompte de réservation : _____ € HT

Caution : _____ € HT



CHATEAUX GONFLABLES - MASCOTTES - JEUX EN BOIS GÉANTS - MACHINES À GOURMANDISES

Siège social : KIDHOP, Mme Audrey FESTOC, 15 Allée des Mimosas, 17132 MESCHERS SUR GIRONDE

Site web : <http://www.kidhop.fr> - Tel : 07 56 82 94 91 - E-mail : contact@kidhop.fr

RCS Salon de Provence 52844438300020 - TVA non applicable art. 293B du CGI

Lors de ce contrat, je m'engage :

- à respecter les conditions générales de location/animation et les consignes de surveillance notées en annexe
- à payer, en cas de perte et de dommages, le montant total des frais engagés pour le rachat/réparations des équipements/matériel
- à laisser en garantie un chèque de caution à l'enlèvement/livraison du matériel ainsi qu'une copie de ma carte d'identité
- à prendre sous ma responsabilité la surveillance du matériel (sauf formule avec encadrement) et son utilisation et avoir souscrit au titre de mon contrat d'assurance habitation une assurance « responsabilité civile ».

La réservation sera enregistrée sous réserve de la réception du présent contrat dûment complété et signé, des conditions générales de location/animation également signées et d'un chèque d'acompte.

La location prendra effet au moment où le matériel est mis à disposition du Client, sous réserve du règlement du montant total de la prestation et de la remise d'un chèque de caution.

Fait à GRANS le 30/10/2025 /

Nom, Prénom
Cachet de l'établissement
Mention « lu et approuvé »
et Signature

Le Maire, Philippe LEANDRI

Lu et approuvé

dûment habilité par décision municipale n°2025/84 du 30/10/2025



CHATEAUX GONFLABLES - MASCOTTES - JEUX EN BOIS GÉANTS - MACHINES À GOURMANDISES

Siège social : KIDHOP, Mme Audrey FESTOC, 15 Allée des Mimosas, 17132 MESCHERS SUR GIRONDE

Site web : <http://www.kidhop.fr> - Tel : 07 56 82 94 91 - E-mail : contact@kidhop.fr

RCS Salon de Provence 52844438300020 - TVA non applicable art. 293B du CGI

KIDHOP
Mme Audrey FESTOC
15 Allée des Mimosas
17132 MESCHERS SUR GIRONDE

Fait à GRANS, le 30/10/2025

Madame,

Je vous confirme par la présente notre demande de location de plusieurs jeux en bois et jeux géants tel que défini dans le contrat de location pour un montant total de 270 € HT.

Je vous confirme que nous nous engageons à vous payer la caution d'un montant de _____ € HT dans l'hypothèse où le(s) jeux et/ou ses accessoires vous reviendraient détériorés et/ou que des équipements seraient manquants, conformément à l'inventaire des équipements détaillés dans le contrat de location et dans l'inventaire matériel (copie remise au Client à la livraison).

Cordialement.

Nom, Prénom
Cachet de l'établissement
Mention « lu et approuvé »
et Signature

Le Maire, Philippe LEANDRI

Lu et approuvé

dûment habilité par décision municipale n°2025/84 du 30/10/2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION/ANIMATION JEUX EN BOIS

- Le Client s'engage à faire en sorte que l'utilisation des jeux en bois et jeux géants respecte l'**usage pour s'effectuer dans la sécurité et la sérénité** pour tous (surtout sur un lieu public).
- Le Client est **seul responsable** en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié, y compris pour un contrat de location « avec animateur ». Il s'engage à avoir souscrit pour cela, une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages matériels et corporels.
- Le Client s'engage à ne jamais abandonner le matériel sans la surveillance d'un adulte responsable.

- Votre réservation n'est enregistrée qu'à réception de la « fiche de réservation » totalement et correctement remplie, datée et signée avec la mention « lu et approuvé », accompagnée des « conditions générales de location/animation » (également datées et signées avec la mention « lu et approuvé ») et d'un chèque de réservation de 30% du montant total de la location, et ceci sous réserve de disponibilité. La location n'est validée qu'à la remise le jour de la location, du « contrat de location » totalement et correctement rempli, daté et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné des « conditions générales de location/animation » (également datées et signées avec la mention « lu et approuvé »), d'un règlement du montant total de la location et d'un chèque de caution du montant total défini sur le contrat de location/animation, et ceci sous réserve de disponibilité des jeux au jour de la réservation.

Aquel cas, nous pourrons annuler la réservation et la location/animation et disposer des jeux à notre convenance.

- Un contrat de location/animation mal rempli ou incomplet pourra être considéré comme nul et entraîner l'annulation de la location/animation ou le refus de la livraison/remise des jeux.

- Le chèque de caution ne vous sera rendu qu'après vérification du matériel rendu. Il devra, comme le contrat le stipule, être en notre possession au minimum le jour de la location/animation sous peine d'annulation de la location/animation. En cas de perte d'équipements, de détériorations et de dommages, ce chèque sera amputé du montant total des frais engagés pour le rachat des équipements voire des jeux, les réparations ou le nettoyage.

- Le nettoyage est assuré par le propriétaire au retour des jeux et est compris dans le prix de location. Toutefois le propriétaire se réserve le droit de refuser le retour d'un jeu trop sale et de demander au Client d'en assurer lui-même le nettoyage.

- Le Client s'engage à restituer le matériel loué avec tous ses accessoires dans un état identique à celui dans lequel il a été livré, aux heures établies au contrat. Mme Audrey FESTOC n'acceptant cette restitution qu'après vérification du parfait état des jeux et des équipements remis par le Client.

Le matériel rendu doit être propre, trié et rangé dans les emballages de livraison d'origine qui devront être soigneusement conservés.

Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation de frais supplémentaires forfaitaires d'un montant de 30€ HT/jeu pour le nettoyage et 30€ HT/jour/jeu pour le retard du retour du matériel, à régler avant restitution du chèque de caution.

- Tout dommage, ou matériel manquant, sera facturé au barème neutre en vigueur et devra être réglé, avant la restitution du chèque de caution. En cas de non règlement de ces frais supplémentaires dans un délai de 7 jours, le chèque de caution sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.

- A partir de la signature du contrat et dès acceptation de la réservation par Mme Audrey FESTOC, le Client s'engage à régler le **montant total de la prestation**. Celle-ci ne peut alors être ni modifiée ni annulée sans l'accord écrit préalable de Mme Audrey FESTOC. En cas d'annulation de la réservation par le Client, pour quelque cause que ce soit et à quelque moment que ce soit, l'acompte déjà versé et les sommes échues à cette date, seront de plein droit acquis à Mme Audrey FESTOC et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

Toute somme non payée à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, donnera lieu au paiement par le client d'une pénalité fixée à 3 fois le taux d'intérêt légal pour l'intégralité des sommes restant dues à compter de la date d'échéance de la facture, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre action que Mme Audrey FESTOC serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Le Client remboursera également à Mme Audrey FESTOC les frais de recouvrement pour impayés engagés par cette dernière.

En cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel, Mme Audrey FESTOC pourra suspendre la (les) prestation(s), la (les) livraison (s) et bloquer la (les) réservation (s) en cours jusqu'au règlement total des sommes dues, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité. Dans tous ces cas, Mme Audrey FESTOC se réserve le droit de modifier les conditions de paiement en vigueur entre les parties et particulièrement d'exiger le paiement d'avance de la location ou l'octroi de toute garantie, notamment d'une garantie bancaire.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € de frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

- Dans tous les cas, Mme Audrey FESTOC reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.

- Mme Audrey FESTOC se réserve le droit d'annuler ce contrat en cas de force majeure.

- En cas d'indisponibilité du matériel loué, les règlements d'acompte/réservation et de caution reçus, seront restitués, mais le Client ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.

- Mme Audrey FESTOC ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations de services et/ou dans la livraison. Tout retard ne saurait autoriser le Client à annuler sa commande ni à en refuser la fourniture/livraison ni à une retenue sur le prix convenu. Mme Audrey FESTOC est déchargeée de son obligation de fournir les prestations de services en cas de force majeure; la commande étant alors suspendue de plein droit sans que le Client ait droit à une quelconque indemnité. Sont notamment considérés comme tels : la grève totale ou partielle, les intempéries, la défaillance de fournisseurs ou sous-traitants ou toute autre événement entravant l'activité de Mme Audrey FESTOC, de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.

- Le Client s'interdit de céder de façon quelconque le matériel loué. Aucune modification, transformation ou réparation ne pourra être apportée au matériel loué. Le Client s'interdit d'altérer les marques ou signes distinctifs apposés sur le matériel loué.

- Le Client s'engage à respecter et à faire respecter les CONSIGNES DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE durant toute la durée du contrat.

- Sauf en cas d'animation assurée par Mme Audrey FESTOC, le Client doit prévoir au minimum 1 personne adulte (ou plus si besoin) pendant la totalité de la durée de la location, qui doit surveiller en permanence les jeux et le public utilisant les jeux (même si l'accès aux jeux est libre et gratuit).

Il est obligatoire de ranger les jeux en cas de pluie. Il est interdit de faire du feu ou d'approcher un objet en feu à proximité des jeux (barbecue, cigarette, pétard...). Les jeux doivent être pliés et rangés avant tout tir de feux d'artifices (retombées durables de déchets calcinés).

Sauf indication contraire expresse, préalable et écrite, le Client autorise Mme Audrey FESTOC à citer son nom à titre de référence commerciale, et à utiliser dans ses outils de communication les photographies prises lors des manifestations, le cas échéant.

Fait à GRANS le 30 / 10 / 2025

Nom, Prénom
Cachet de l'établissement
Mention « lu et approuvé »
et Signature

Le Maire, Philippe LEANDRI

Lu et approuvé



CHATEAUX GONFLABLES - MASCOTTES - JEUX EN BOIS GÉANTS - MACHINES À GOURMANDISES

Siège social : KIDHOP, Mme Audrey FESTOC, 15 Allée des Mimosas, 17132 MESCHERS SUR GIRONDE

Site web : <http://www.kidhop.fr> - Tel : 07 56 82 94 91 - E-mail : contact@kidhop.fr

RCS Salon de Provence 52844438300020 - TVA non applicable art. 293B du CGI



VILLE DE GRANS
 Hôtel de ville
 Boulevard Victor-Jauffret
 13450 GRANS

DEVIS N° : 2510-0858

DATE : 09/10/2025

Prestation de mise à disposition* de structures gonflables pour le vendredi 31 octobre 2025

Réf.	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT
JX01	Forfait de mise à disposition de 8 jeux en bois et jeux géants : - Hockey sur table - Puissance 4 Géant - Weykick - Jeu d'équilibre - Passe Trappe - Billard Japonais - Planche à trous (grand modèle) - Jeu des Bâtonnets La surveillance du public utilisant les jeux et du matériel sera assuré par le client.	8	30 €	240 €
LR01	Forfait Livraison/Reprise des jeux sur le lieu de l'événement sur la commune de GRANS (13450).	1	30 €	30 €
Caution demandée (<i>y compris avec une prestation d'animation assurée par nos soins</i>) : 2 800 € HT				
				Total HT* 270 €

* sous réserve de disponibilité au jour de la réservation

Veuillez nous indiquer votre accord en nous retournant le devis signé par e-mail à contact@kidhop.fr ou par courrier

Date et signature du client
 (cachet de l'établissement)
 précédée de la mention
 « Bon pour accord »

Bon pour accord

Le Maire, Philippe LEANDRI

Grans le 30/10/2025

dûment habilité par décision municipale n°2025/84 du 30/10/2025

Escompte pour règlement anticipé : 0%

Validité du devis : 30 jours

Conditions de règlement : solde à réception de facture

Mode de règlement : virement bancaire